



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 011-211101951-20250414-D092025-BF



2025/017

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09/2025

Date convocation : 09.04.2025
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 6
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Madame LOISEL Marie-France 3ème adjointe,

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Michel COURTESOLE - Jean-Pierre PLANCADÉ, conseillers municipaux.

Absent excusé : Bernard VIÉ.

Procurations : Aude SALVAT-LÔ à Olivier JURADO, Anne-Laurence FRULLINI à Omar AÏT MOUH

Secrétaire de séance : LOISEL Marie-France

Objet : Attribution et versement des subventions aux associations.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2025 présentés par les associations.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

FJEP Laurabuc	1 000,00 €
Le souvenir Français	350,00 €
Société de chasse Laurabuc	630,00 €
Le comité des fêtes	3 500,00 €
Soleil intérieur Alaya	100,00 €
L'ARDA	100,00 €

Monsieur Cédric LEMOINE, se retire afin de ne pas prendre part à la décision d'attribution et de versement de la subvention à la société de chasse Laurabuc puisqu'il en est le trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer et de verser une subvention aux associations susdites pour une somme totale de 5 680,00 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune de Laurabuc à l'article 65748,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

